



## Communiqué de presse

Paris, le 26 juin 2020

### **Le CNLE engage ses travaux avec la constitution d'une mission d'urgence sur la crise sociale**

**Le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a tenu ce matin sa réunion plénière, en présence de Mme Christelle Dubos, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé.**

**Mme Fiona Lazaar, nommée Présidente du CNLE en février 2020 par le Premier ministre, a introduit la séance en rappelant les objectifs de cette réunion plénière : « Dans cette période difficile, nous devons, nous tenir prêts pour informer, conseiller et peser sur les débats futurs qui ne manqueront pas. »**

A cet effet, le Conseil s'était réuni une première fois le 11 juin dernier pour dégager des chantiers prioritaires de travail, sur la base du témoignage des membres du collège des personnes concernées par la pauvreté. Le CNLE avait par ailleurs alerté à plusieurs reprises les autorités publiques durant le confinement sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de pauvreté.

#### **Le CNLE a acté aujourd'hui ses premiers travaux prioritaires avec :**

- **La constitution d'une mission d'urgence sur la crise sociale** induite par l'épidémie de Covid-19, qui rendra ses conclusions ces tous prochains mois afin d'alimenter le débat public et contribuer aux mesures indispensables pour enrayer la progression de la précarité et lutter contre l'exclusion ;
- **La constitution de plusieurs groupes de travail thématiques** qui visent à développer des constats et propositions sur les enjeux forts remontés par les acteurs de terrain et personnes concernées par la pauvreté :
  - Un groupe de travail sur **l'égalité des chances** ;
  - Un groupe de travail sur **l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle** ;
  - Un groupe de travail sur le **logement**.
- Le CNLE engage par ailleurs à travers son Comité scientifique des travaux pour **développer des indicateurs plus immédiats de l'évolution de la pauvreté**, en lien avec les acteurs de terrain, **et continuera de contribuer au suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**, en particulier à travers l'avis annuel rendu par son collège des personnes concernées.

A l'occasion de cette réunion plénière, **Mme Lazaar a déclaré** : « *La crise sanitaire s'est vite transformée en crise économique et sociale. Un engagement plus fort que jamais contre la précarité et l'exclusion est indispensable, c'est une question d'humanité, de dignité et parfois même de survie. La pauvreté continue de tuer en France. Le CNLE, fort de la diversité de sa composition, appelle à un vrai sursaut national. Il y contribuera en portant une voix singulière,*



*notamment à travers son collège des personnes concernées, qui regroupe 32 personnes en situation de pauvreté. »*

La prochaine réunion plénière du CNLE se tiendra au mois de septembre 2019.

***A propos du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale***

*Organe rattaché au Premier ministre, présidé par Mme Fiona Lazaar, Députée du Val-d'Oise, le CNLE a un rôle de conseil du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il est composé de 64 membres (représentants des assemblées parlementaires et collectivités territoriales, associations et acteurs de la société civile, représentants du monde du travail, personnes en situation de pauvreté) et d'invités permanents.*

*Lieu de dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par ces politiques publiques, le CNLE a conduit en 2019 une évolution en profondeur de son organisation à l'occasion du renouvellement de ses membres afin de renforcer de la représentation des « personnes concernées » par les situations de pauvreté et d'exclusion.*

*De plus pour accroître son expertise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale il est maintenant doté d'un comité scientifique permanent issu de sa fusion avec l'ONPES (l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale).*

*En savoir plus sur <https://www.cnle.gouv.fr/>*